



COMMUNE
D'ÉPIAIS-RHUS
(95810)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Date de convocation :

16/03/2026

Étaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, Nadine LOIZEAU, Emilie VALETTE, Jean-Claude BILLAUD, Inès ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Pauline WEIZMANN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Laetitia DALLEMAGNE, Mickaël BLAYA, Aurélie PAUBERT, André LATOUR conseillers municipaux,

Date d'affichage :

16/03/2026

Absent représenté : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA

Absents :

Le quorum est atteint.

Nombre de conseillers : 15

Mme Inès ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance,

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

OBJET :

Ce pourcentage donne pour la commune d'Epiais-Rhus un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Détermination du nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'adjoints au maire .

Fait et délibéré à Epiais-Rhus, le 20 mars 2026

Le maire,
MOHA Brahim

Le secrétaire de séance,
ANNEQUIN Inès

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

